

# SEVADEC

## Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

\*\*\*\*\*

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

### Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 9 décembre à 10h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de M. COUSIN), Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Guillaume LOEUILLEUX, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. MAJEWICZ), Olivier PLANQUE.

#### ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN (suppléé par Mme CARON), Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Olivier MAJEWICZ (suppléé par M. Jean-Marie LOUCHEZ), Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET, Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Evelyne CARON

**F4-12-2024 : CONTRAT DE CONCESSION, SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, RELATIF A LA RENOVATION, AU DEVELOPPEMENT, A L'EXPLOITATION DU POLE DE VALORISATION DES DECHETS RESIDUELS (P.V.D.R.) ET DU POLE DE VALORISATION DES BIODECHETS (P.V.B.) DU SEVADEC - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES D'ACCEPTATION DE CESSION DE CREANCES ET DE LA CONVENTION TRIPARTITE**

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la note explicative de synthèse communiquée aux élus avant la réunion du Comité Syndical,

Vu les projets d'actes d'acceptation de cession de créances,

Vu le projet de convention tripartite,

Vu les documents mis à disposition des élus et mentionnés dans la convocation à la séance du Comité Syndical du 9 décembre 2024,

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20241209-F4-12-2024-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 2 décembre 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'acceptation de cession de créances « P.V.D.R. » et l'acte d'acceptation de cession de créances « P.V.B. », en lien avec le contrat de concession sous forme de Délégation de Service Public (D.S.P.) pour la rénovation, le développement, l'exploitation du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels et du Pôle de Valorisation des Biodéchets,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention tripartite, en lien avec le contrat de concession sous forme de Délégation de Service Public (D.S.P.) pour la rénovation, le développement, l'exploitation du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels et du Pôle de Valorisation des Biodéchets,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déléguer sa signature pour les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

  
62101 CHAIS CEDEX

